



Traité Pessa'him

Michna 2 - Chapitre 1

א,ב אין חוששין שמא גררה חולדה מבית לבית, וממקום
למקום; אם כן מחצר לחצר, ומעיר לעיר--אין לדבר סוף.

Il n'y a pas lieu de craindre qu'une belette ait entraîné [le hamets] d'une maison à l'autre, ou d'un endroit à un autre, car alors [il faudrait craindre qu'elle l'ait entraîné] d'une cour à une autre et d'une ville à une autre et il n'y aurait pas de fin à cette crainte.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions